

## ► Objectif

Accompagner financièrement le projet de développement de l'entreprise artisanale (mobilisation de financements publics, mobilisation d'un prêt bancaire).

## ► Bénéficiaires

Entreprise de production ou de services aux entreprises ayant un projet de développement programmé sur 2 ou 3 ans. (Activité éligible : voir avec la CMA les codes d'activité éligibles).

## ► Prestation

La CMA accompagne votre projet de développement et réalise avec vous le dossier contrat d'appui, avec :

- un audit court permettant d'identifier les points forts et les points faibles de l'entreprise au vu du projet de développement,
- l'analyse du projet de développement : impact sur le chiffre d'affaires, sur l'emploi, sur la situation financière,
- le montage du pré dossier contrat d'appui TPE/artisanat, aide financière des collectivités territoriales,
- l'appui au montage du dossier définitif contrat d'appui TPE/artisanat, après accord de principe des collectivités,
- le suivi de votre entreprise dans son projet de développement.

## ► Modalités

Sur rendez-vous, intervention en entreprise.

## ► Contacts

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège  
Tél. : 05.34.09.88.00  
Gérard ROUX  
Courriel : [g.roux@cm-ariège.fr](mailto:g.roux@cm-ariège.fr)



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Ariège

**Chef d'entreprise : développement, promotion, modernisation**